

LES DIVORCES PAR CONSENTEMENT MUTUEL

LES CONVENTIONS DE DIVORCE PAR CONSENTEMENT MUTUEL

- ◇ Divorce par consentement mutuel judiciaire
- ◇ Divorce par consentement mutuel déjudiciarisé

LA PROCÉDURE : LOI N°2016-1547 DU 18 NOVEMBRE 2016

- ◇ Les 2 cas où le divorce par consentement mutuel par acte SSP contresigné par avocats ne peut avoir lieu
- ◇ Rédaction de la convention de divorce contre-signée par les avocats
- ◇ Projet de convention et délai de réflexion
- ◇ Dépôt de la convention au rang des minutes du notaire
 - Le formalisme
 - Contenu de l'acte de dépôt
 - Respect des délais
 - Mention
 - Coût du divorce

ÉTABLISSEMENT D'UN ÉTAT LIQUIDATIF DU RÉGIME MATRIMONIAL

LE CONTRÔLE DE LA CONVENTION DE DIVORCE

- ◇ Divorce par consentement mutuel judiciaire
- ◇ Divorce par consentement mutuel déjudiciarisé

DIVORCE DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL

- ◇ Détermination du régime matrimonial
- ◇ Détermination de la loi applicable
 - Droit commun
 - Professio Juris



CODE FORMATION : DNF10

Durée de la formation : 1 jour (7h)

Niveau : Intermédiaire

Prérequis :

Maîtrise des fondamentaux relatifs aux libéralités et à la liquidation

Public concerné :

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Connaitre la procédure du 18.11.2016 et le formalisme ;
Établir un état liquidatif

COMPÉTENCES VISÉES

Maîtriser les nouvelles procédures suite à la dernière réforme ;
Contrôler la convention de divorce déposé au rang des minutes

Coût de la formation
260.00 € HT / jour

Modalités pédagogiques

Exposés théoriques, temps d'échanges, études de cas, permettant à l'apprenant d'être acteur de la séance de formation.

SAM FORMATION s'assure en amont des compétences nécessaires (pédagogiques et techniques) du Formateur.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation complet est transmis à chaque inscrit par voie dématérialisée avant la session.

Modalités d'évaluation et de suivi

Une attestation de présence/certificat de réalisation sera remis à chaque participant à l'issue de la formation.
Afin de constater l'adéquation du contenu des prestations dispensées au regard des compétences ciblées par le participant, un questionnaire dématérialisé est à remplir en fin de formation (questionnaire à chaud) celui-ci permet d'évaluer la qualité de la formation/du formateur.